

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE LAC-BROME**

Le 2 février 2026

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Ville de Lac-Brome tenue lundi, le 2 février 2026 à 19h, au Centre Lac-Brome, sis au 270, rue Victoria, à Lac-Brome.

Sont présents : madame la conseillère Lisa Payne ainsi que messieurs les conseillers Claude Rajotte, Steven Beerwort, Pierre Laplante, Patrick Ouvrard et Robert Laflamme.

Tous formant quorum sous la présidence du Maire Lee Patterson.

Sont aussi présents : le directeur général, M. Gilbert Arel ainsi que le greffier, Me Owen Falquero.

21 personnes assistent à la séance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

1.1. Ouverture de la séance – Informations générales

Sur constatation du quorum, le maire déclare l'ouverture de la séance à 19h.

Monsieur le maire Patterson prend la parole en ouverture afin d'aborder les sujets suivants :

La Ville de Lac-Brome a entrepris une révision de son plan d'urbanisme, datant de 2013, afin d'accompagner l'évolution de son territoire de manière cohérente et durable. Cette démarche vise à valoriser le patrimoine, les paysages naturels et la vie communautaire, tout en répondant aux nouveaux besoins en habitation, en mobilité et en commerce. Si tout va comme prévu, nous pourrons terminer le travail à l'automne 2027. Il y aura toutefois des modifications réglementaires d'ici là. La preuve est que, ce soir, nous allons faire plusieurs avis de motion afin de réduire les surfaces constructibles, d'augmenter les marges entre les bâtiments, particulièrement dans le secteur autour du lac, à Bondville, et aussi de clarifier le calcul de la hauteur des habitations sur l'ensemble du territoire.

Suivi des rapports du mois de janvier :

Incendie :

- 19 appels, dont 6 liés à des alarmes ;
- N'oubliez pas de faire vérifier vos systèmes d'alarme et de désigner un responsable ;
- Premiers répondants : 26 appels au cours du mois de janvier.

Travaux publics :

- 35 sorties effectuées pour le déneigement ;
- Appels d'offres : préparation de plusieurs appels d'offres, notamment pour le rapiéçage des routes et la tonte du gazon ;
- Station de pompage 12 : plusieurs travaux réalisés.

Loisirs, tourisme, culture et vie communautaire :

- Rapport mensuel – Séance du 2 février 2026

Loisirs :

- Hausse des inscriptions aux activités sportives pour adultes (hiver 2026) ;
- Début de « l'Espace des petits pas » les samedis et dimanches matin ;
- Planification des activités de la semaine de relâche.

Vie communautaire :

- Rencontre avec le CÉ de Saint-Édouard ;
- Début de la planification du marché public.

Tourisme :

- Sondage sur le Marché de Noël – Folie de Minuit : envoi à toutes les entreprises touristiques de Lac-Brome.

Culture :

- Fermeture de l'expérience Passage – CREOS, qui s'est tenue du 13 décembre au 18 janvier.

Merci à Steven Beerwort pour son implication au CCU depuis la fin de 2015, ainsi qu'à Lyla Wilson pour son implication au CCU depuis 2014. Nous ajouterons un membre ce soir.

2026-02-029

1.2. Adoption/Modifications à l'ordre du jour

Il est

Proposé par Steven Beerwort

Appuyé par Pierre Laplante

Et unanimement résolu par voix exprimées

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ

2026-02-030

1.3. Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 12 janvier et de la séance extraordinaire du 19 janvier 2026

Le maire et les élus ont reçu copies des procès-verbaux de la séance ordinaire du 12 janvier et de la séance extraordinaire du 19 janvier 2026.

Il est

Proposé par Patrick Ouvrard

Appuyé par Pierre Laplante

Et unanimement résolu par voix exprimées

QUE le Conseil approuve les procès-verbaux de la séance ordinaire du 12 janvier et de la séance extraordinaire du 19 janvier 2026.

ADOPTÉ

2. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

La présente période de questions a fait l'objet d'un enregistrement audio en direct de la séance, disponible à <https://lacbrome.ca/vie-municipale/seances-du-conseil/>

QUESTIONS ORALES LORS DE LA SÉANCE

Les intervenants sont:

CAROLLE LAVOIE

(00:00)

1. Elle suggère que la rencontre pré-conseil ait lieu dans une autre salle que le hall afin de permettre aux citoyens d'arriver plus tôt et de pouvoir consulter les documents en amont de la séance;

PATRICK LEFEBVRE

(02:02)

2. Il seconde la suggestion de Mme Lavoie et aimerait que les documents soient disponibles électroniquement avant la rencontre;

(02:53)

3. Il aimerait savoir s'il y a un changement de vitesse permise prévu sur le chemin de Bondville.

3. ADMINISTRATION / LÉGISLATION

3.1. ADMINISTRATION

2026-02-031

3.1.1. Comptes à payer et listes des chèques émis

Il est

Proposé par Claude Rajotte

Appuyé par Lisa Payne

Et unanimement résolu par voix exprimées

QUE le Conseil approuve les listes suivantes :

- Comptes à payer : 696 344,79\$
- Chèques émis #2026-02: 391 346,74\$

ADOPTÉ

3.1.2. Décomptes progressifs, factures et dépenses diverses

3.1.2.1. Décomptes progressifs

2026-02-032

3.1.2.1.1. Surveillance des projets de réfection des trottoirs et du ponceau - Rue Victoria

ATTENDU la demande de paiement de la facture #9604 de la compagnie Côté Jean et associés au montant de **4 828,95\$**, taxes incluses, pour travaux réalisés en exécution du contrat de surveillance des projets de réfection des trottoirs et du ponceau sur la rue Victoria;

ATTENDU QUE ce montant entraîne un dépassement de coûts de 4 828,95 \$ par rapport au montant initial de 85 225,22 \$ du contrat octroyé, en raison de coûts supplémentaires

déoulant d'exigences du ministère des Transports et des modifications apportées aux plans en conséquence;

ATTENDU la recommandation de paiement de Laura Lee, Chef - Services techniques, de payer ce décompte progressif;

*Il est
Proposé par Claude Rajotte
Appuyé par Robert Laflamme
Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE le Conseil autorise le paiement de la facture #9604 de la compagnie Côté Jean et associés au montant de **4 828,95\$**, ledit paiement étant conditionnel à la réception par la Ville de tout document requis pour libérer le paiement, notamment preuve de paiement des sous-traitants et/ou fournisseurs, le cas échéant.

ADOPTÉ

3.1.2.2. Factures et dépenses diverses

2026-02-033

3.1.2.2.1. Camion 10 roues - Benne basculante

ATTENDU la facture #301112 pour le paiement du contrat de la compagnie Robitaille Équipement inc. au montant de **32 998,57\$**, taxes incluses, pour l'exécution du contrat pour l'achat d'une benne basculante pour le camion 10 roues no. 15;

ATTENDU la recommandation de Jean-Philippe Roy, Chef de la division des travaux publics, de payer cette facture;

*Il est
Proposé par Claude Rajotte
Appuyé par Pierre Laplante
Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE le Conseil autorise le paiement de la facture #301112 de la compagnie Robitaille Équipement inc. au montant de **32 998,57\$**, taxes incluses, pour l'achat d'une benne basculante pour le camion 10 roues no. 15; ledit paiement étant conditionnel à la réception, par la Ville, de tout document requis pour libérer le paiement, notamment la preuve de paiement des sous-traitants et/ou fournisseurs, le cas échéant.

ADOPTÉ

3.1.3. Ententes, contrats et mandats

2026-02-034

3.1.3.1. Octroi de contrat - VLB2025-12 - Acquisition d'appareils de protection respiratoire avec équipements

ATTENDU l'appel d'offres VLB2025-12 - Acquisition d'appareils de protection respiratoire (APRIA) avec équipements;

ATTENDU QU' une (1) soumission a été reçue et une (1) soumission s'est qualifiée dans le cadre de cet appel d'offres et dont le pointage final et le rang ont été établis par un comité de sélection désigné à cette fin selon une évaluation pondérée:

Soumissionnaires	Pointage final	Rang
Aréo-Feu Ltée	100	1

ATTENDU QUE la soumission d'Aréo-Feu Ltée est conforme administrativement et a obtenu un pointage satisfaisant, et ce, au montant de **380 700,60\$**, taxes incluses, pour le système MSA G1XR;

*Il est
Proposé par Pierre Laplante
Appuyé par Robert Laflamme
Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE le Conseil accorde à Aréo-Feu Ltée le contrat VLB2025-12 - Acquisition d'appareils de protection respiratoire avec équipements, au montant de **380 700,60\$**, taxes incluses, pour le système MSA G1XR;

QUE soit affecté au paiement de cette dépense ce même montant, lequel sera financé à même le fonds de roulement.

ADOPTÉ

2026-02-035

3.1.3.2. Octroi de contrat - S.P.A. des Cantons

ATTENDU QU' en 2022, le Conseil a octroyé un contrat de quatre ans (2022-2025) à la S.P.A des Cantons pour les services de contrôle animalier, et ce, selon un tarif à l'appel;

ATTENDU QUE les deux organismes qui fournissent ce genre de services dans la région sont la Société protectrice des animaux (S.P.A.) des Cantons et la Société protectrice des animaux (S.P.A.) de l'Estrie;

ATTENDU QUE le Service de sécurité publique et incendie a pris connaissance des offres de services de la Société protectrice des animaux (S.P.A.) des Cantons et la Société protectrice des animaux (S.P.A.) de l'Estrie pour un contrat de contrôle animalier;

ATTENDU QUE la Ville a demandé deux (2) soumissions et a reçu les deux (2) soumissions suivantes dans le cadre de l'octroi de ce contrat:

Soumissionnaires	Prix (taxes incluses)
Société protectrice des animaux (S.P.A.) des Cantons	28 761\$ (prix approximatif selon un tarif de 3,96\$ par citoyen)
Société protectrice des animaux (S.P.A.) de l'Estrie	29 052\$ (prix approximatif selon un tarif de 4,00\$ par citoyen)

ATTENDU QUE dans les deux offres de services, il est proposé un contrat global couvrant l'ensemble des services, plutôt qu'un contrat facturé à l'appel;

ATTENDU QUE le directeur du Service de sécurité publique et incendie, M. Kevin Robinson, recommande d'accepter l'offre de services de la S.P.A. des Cantons au montant approximatif de **28 761\$**, taxes incluses, avec une augmentation annuelle selon l'IPC (ou un minimum de 2,5%) du tarif par citoyen, et ce, pour un service complet, incluant la vente des médailles pour chiens;

*Il est
Proposé par Patrick Ouvrard
Appuyé par Claude Rajotte
Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE le Conseil octroie à la S.P.A. des Cantons le contrat de services de contrôle animalier pour les années 2026 à 2030, au montant approximatif de **28 761\$**, taxes incluses, avec une augmentation annuelle selon l'IPC (ou un minimum de 2,5%) du tarif par citoyen;

QUE le Conseil mandate la S.P.A. des Cantons d'agir en tant que représentant désigné conformément au règlement 2018-04 (RM 410);

QUE le Conseil autorise la dépense relative à l'offre de services de la S.P.A. des Cantons, les fonds étant puisés à même le poste budgétaire concerné;

QUE le Conseil autorise le maire, M. Lee Patterson, et le directeur général, M. Gilbert Arel, à signer, pour et au nom de la Ville, toute entente ou tout document nécessaire afin de donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉ

2026-02-036

3.1.3.3. Octroi de contrat - Services professionnels - Urbanisme

ATTENDU QUE le Service de l'urbanisme de la Ville de Lac-Brome se retrouve en situation de sous-effectif, notamment en raison du départ d'un inspecteur;

- ATTENDU QUE la Ville a l'obligation d'assurer la continuité et la qualité des services offerts en matière d'urbanisme et de répondre aux attentes citoyennes dans des délais raisonnables;
- ATTENDU QUE la firme BC2, ayant déjà accompagné la Ville lors d'une situation semblable en 2025, possède une connaissance approfondie des pratiques et des processus administratifs ainsi que des règlements d'urbanisme de la Ville;
- ATTENDU QUE le recours à une nouvelle adjudication entraînerait des délais, des coûts d'apprentissage et des risques pour la qualité des services, alors que le recours à BC2 permet une intégration rapide et une réponse optimale aux besoins identifiés;
- ATTENDU QUE ce mandat octroyé à la firme BC2 est de nature temporaire et cessera dès que l'équipe du Service de l'urbanisme aura retrouvé son effectif complet;
- ATTENDU la recommandation de Camille Urli, directrice du Service de l'urbanisme, d'accepter la soumission de BC2, et ce, selon les taux proposés dans l'offre de service, soit 110\$ l'heure pour un professionnel junior et 120\$ l'heure pour un professionnel intermédiaire;

*Il est
Proposé par Claude Rajotte
Appuyé par Pierre Laplante
Et unanimement résolu par voix exprimées*

- QUE le Conseil accorde à BC2 le contrat de services professionnels en urbanisme, selon les taux horaires proposés, soit 110\$ ou 120\$ l'heure, plus les déboursés applicables et les taxes, et ce, selon un estimé de 50 heures par mois facturés.

ADOPTÉ

2026-02-037

3.1.3.4. Mandat de signature - Théâtre de Lac-Brome - Cautionnement d'un prêt

- ATTENDU QUE le plan stratégique 2024-2028 de la Ville et son objectif de soutenir la culture comme moteur économique important;
- ATTENDU QUE le TLB souhaite promouvoir les arts de la scène, maintenir un programme pluridisciplinaire, ambitieux et stimulant tout en contribuant à faire rayonner la culture ainsi qu'à enrichir le bien-être de la collectivité;
- ATTENDU QUE le TLB doit investir dans la mise à niveau de ses infrastructures techniques et son fonds de roulement;

- ATTENDU QUE le TLB cherche à se procurer une marge de manoeuvre financière grâce à un prêt/marge de crédit provisoire;
- ATTENDU QUE la MRC Brome-Missisquoi (MRC) autorise un prêt de 200 000\$ en faveur de TLB, le tout selon les conditions de la lettre d'offre de financement de la MRC en date du 17 décembre 2025;
- ATTENDU QUE l'offre de prêt de la MRC est conditionnelle à l'acceptation de la Ville de Lac-Brome à se porter caution pour le montant dudit prêt;
- ATTENDU QU' un Protocole d'entente entre TLB et la Ville de Lac-Brome devra être entériné;
- ATTENDU le projet d'acte de cautionnement préparé par la MRC;
- ATTENDU QUE la Ville s'est déjà portée caution pour un prêt de même nature en 2024, lequel est désormais entièrement remboursé;

*Il est
 Proposé par Robert Laflamme
 Appuyé par Patrick Ouvrard
 Et unanimement résolu par voix exprimées*

- QUE le Conseil autorise la Ville de Lac-Brome à se porter caution du prêt de 200 000\$ consenti au Théâtre de Lac-Brome par la MRC Brome-Missisquoi selon les conditions de la lettre d'offre de financement de la MRC en date du 17 décembre 2025, et le contrat de prêt à intervenir;
- QUE cette autorisation est conditionnelle à l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour le montant du prêt qui excède 50 000\$;
- QUE cette autorisation est conditionnelle à un protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Lac-Brome et TLB;
- QUE le Conseil mandate le maire, Lee Patterson, et le directeur général, Gilbert Arel, à signer, pour et au nom de la Ville, l'Acte de cautionnement, le Protocole d'entente de cautionnement, ainsi que tout autre document nécessaire afin de donner plein effet à cette résolution;
- QUE le Conseil demande au greffier d'envoyer cette résolution et la demande de la Ville de se porter cautionnaire au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour autorisation.

ADOPTÉ

2026-02-038

3.1.3.5. Mandat de signature - Modernisation de la collecte sélective - Modification de l'entente intermunicipale

- ATTENDU QUE la Loi sur la qualité de l'environnement (RLRQ, c. Q-2) (« la Loi ») a été modifiée par la Loi modifiant principalement la Loi sur la qualité de l'environnement en matière de consigne et de collecte sélective (L.Q. 2021, c. 5), sanctionnée le 17 mars 2021;
- ATTENDU QUE l'article 53.31.0.2 de la Loi ainsi modifiée prévoit qu'aucune municipalité ni aucun groupement de municipalités ne peut, de sa propre initiative, élaborer ni mettre en œuvre tout ou partie d'un système de collecte sélective de certaines matières recyclables lorsque l'élaboration, la mise en œuvre et le financement d'un tel système sont confiés à des personnes par règlement;
- ATTENDU QUE le Règlement portant sur un système de collecte sélective de certaines matières résiduelles (RLRQ, c. Q-2, r. 46.01) (« ci-après le Règlement ») est entré en vigueur le 7 juillet 2022;
- ATTENDU QUE Éco Entreprise Québec (ÉEQ) est l'organisme de gestion désigné en application de la section I du Chapitre III du Règlement, à qui est confiée la responsabilité d'élaborer, de mettre en œuvre et de soutenir financièrement un système de collecte sélective de certaines matières recyclables à l'échelle du Québec ;
- ATTENDU QUE le Règlement prévoit la conclusion d'une entente entre ÉEQ et un organisme municipal, entente portant sur la collecte et le transport des matières visées à l'article 24 du Règlement ;
- ATTENDU QUE le Règlement prescrit le contenu minimal de cette entente, notamment à l'égard des paramètres entourant les services de collecte et de transport, des conditions entourant l'octroi de contrats pour ces services et des modalités relatives au contrôle de la qualité;
- ATTENDU QUE ÉEQ a identifié la MRC de Brome-Missisquoi comme l'organisme municipal signataire pour conclure une telle entente;
- ATTENDU QUE l'entente-cadre rédigée par ÉEQ exige que l'organisme municipal possède « la compétence relativement au domaine de la gestion des matières recyclables, et ce, pour tout le territoire d'application »;
- ATTENDU QUE les municipalités peuvent conclure avec toute autre municipalité, quelle que soit la Loi qui les régit, notamment avec une municipalité régionale de comté, toute entente relativement à tout ou partie d'un domaine de leur compétence;
- ATTENDU QU' il y a lieu à ce que les Municipalités délèguent à la MRC certains de leurs pouvoirs, pour permettre à la MRC de

conclure avec ÉEQ ou tout autre organisme de gestion l'entente requise par le Règlement;

ATTENDU QUE les Parties désirent se prévaloir des dispositions des articles 569 et suivants du Code municipal du Québec, RLRQ, c. C -27.1 et des articles 468 et suivants de la Loi sur les cités et villes, RLRQ, c. C-19, afin de conclure l'Entente de délégation de compétence et de services pour les matières recyclables sur le territoire de la MRC de Brome-Missisquoi;

ATTENDU QUE les parties ont conclu en 2025 l'Entente de délégation de compétence et de services pour les matières recyclables sur le territoire de la MRC de Brome-Missisquoi;

ATTENDU QUE l'année 2025 en était une de transition et que la délégation de compétence et de services en lien avec les matières résiduelles doit être évolutive, en respect des obligations de la MRC face à l'entente-cadre signée avec ÉEQ et refléter les diverses situations sur le territoire de Brome-Missisquoi, ainsi l'entente originale, signée en 2025, doit être remplacée;

ATTENDU QU' il y a lieu pour l'année 2026 d'établir entre les Parties notamment comment régir le fonctionnement, prévoir les interactions ainsi que les modalités de répartition des contributions financières;

Il est

Proposé par Steven Beerwort

Appuyé par Lisa Payne

Et unanimement résolu par voix exprimées

QUE le Conseil de la Ville de Lac-Brome approuve l'*Entente intermunicipale de délégation de compétences et de services pour les matières recyclables sur le territoire de la MRC de Brome-Missisquoi* (l' «Entente »).

QUE le Conseil autorise et mandate le maire et le directeur général à signer l'*Entente* pour et au nom de la Ville;

QUE le Conseil nomme à titre de représentant de la Ville la ressource occupant la fonction de directeur général adjoint au sein de la ville, et à titre de substitut la ressource occupant la fonction de chef de division - travaux publics au sein de la ville pour siéger au sein du comité intermunicipal de ladite *Entente* et à y participer activement;

QUE le Conseil nomme à titre de contact aux fins de recevoir les communications et la transmission des avis requis aux termes de l'Entente, la ressource occupant la fonction de directeur général adjoint au sein de la municipalité;

QUE la présente résolution remplace la résolution 2025-03-052;

QU' une copie de la présente résolution soit transmise à la MRC de Brome-Missisquoi.

ADOPTÉ

2026-02-039

3.1.3.6. Mandat de signature - Programme en patrimoine

ATTENDU QUE la Ville a soumis une demande dans le cadre du Programme en Patrimoine (PEP) pour financer divers projets de préservation et de mise en valeur du patrimoine local;

ATTENDU QUE le ministère de la Culture et des Communications (MCC) a confirmé l'octroi d'une aide financière de 25 000\$ pour la période de l'entente 2026-2028, selon la proposition transmise par la MRC et la sélection des projets retenus, plus particulièrement dans le cadre du volet 3;

ATTENDU QUE la Ville s'engage à encadrer les actions patrimoniales municipales, à baliser la gestion du patrimoine bâti par les particuliers, à soutenir les initiatives locales de mise en valeur du patrimoine, à dynamiser le tourisme culturel, à clarifier les règlements patrimoniaux, ainsi qu'à améliorer la collaboration avec ses partenaires en cohérence avec les objectifs du programme;

ATTENDU QUE la Ville s'engage à contribuer financièrement à la réalisation desdits projets pour un montant de 30 000\$, conformément à ce qui est indiqué dans le tableau annexé à la demande initiale transmise à la MRC;

Il est

Proposé par Steven Beerwort

Appuyé par Pierre Laplante

Et unanimement résolu par voix exprimées

QUE le Conseil de la Ville de Lac-Brome confirme son engagement pour la durée de l'entente 2026-2028 relativement à la réalisation des projets patrimoniaux retenus dans le cadre du Programme en Patrimoine (PEP);

QUE la Ville s'engage également à collaborer avec la MRC dans le cadre du programme d'ententes en patrimoine pour les années 2026-2028;

QUE le Conseil confirme que la responsable de suivre le dossier à titre de contact pour la MRC est Camille Urli, directrice du Service de l'urbanisme;

QUE la Ville accepte l'aide financière du MCC d'un montant de **25 000\$** et confirme sa contribution financière municipale de **30 000\$** pour la période 2026-2028;

QUE la Ville s'engage à réaliser et à soutenir les projets tels que décrits dans la demande initiale, incluant, sans s'y limiter, l'encadrement des actions patrimoniales municipales.

ADOPTÉ

3.1.4. Ressources humaines

2026-02-040

3.1.4.1. Rémunération des employés cadres et non syndiqués

ATTENDU la structure salariale établie de 2021 concernant les employés cadres et les employés non syndiqués de la Ville;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu les recommandations:

- du comité des ressources humaines concernant les modifications contractuelles régissant le lien d'emploi entre le directeur général, Gilbert Arel, et la Ville, ainsi que le lien d'emploi entre le directeur général adjoint, Robert Daniel, et la Ville
- du directeur général concernant les indexations des salaires des employés municipaux et de la structure salariale;

ATTENDU QUE lesdites indexations concernent uniquement les employés cadres et non syndiqués permanents;

Il est

Proposé par Lee Patterson

Appuyé par Robert Laflamme

Et unanimement résolu par voix exprimées

(7 pour, 0 contre)

Le maire Patterson ayant exercé son droit de vote

QUE le Conseil approuve et entérine les recommandations du comité des ressources humaines et consente aux modifications contractuelles régissant le lien d'emploi entre le directeur général, Gilbert Arel, et la Ville, ainsi que le lien d'emploi entre le directeur général adjoint, Robert Daniel,

QUE le Conseil approuve et entérine les recommandations et autorise les indexations de la rémunération annuelle des employés cadres et des employés permanents non syndiqués, ainsi que l'ajustement de la structure salariale, conformément aux détails de la recommandation susmentionnée;

QUE les indexations soient en vigueur en date du 1er janvier 2026.

ADOPTÉ

2026-02-041

3.1.4.2. Fin d'emploi d'un employé

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont été avisés de la décision prise par le directeur général adjoint de proposer une quittance et une transaction de fin d'emploi à l'employé portant le matricule #1000038;

ATTENDU QU' une entente de fin d'emploi a été convenue entre les parties en janvier 2026;

Il est

Proposé par Robert Laflamme

Appuyé par Pierre Laplante

Et unanimement résolu par voix exprimées

QUE le Conseil entérine la fin d'emploi de l'employé portant le matricule #1000038;

QUE le Conseil mandate le directeur général adjoint, Robert Daniel, à signer, pour et au nom de la Ville de Lac-Brome, la quittance et la transaction intervenues entre la Ville de Lac-Brome, le Syndicat des salariés municipaux de Lac-Brome et l'employé identifié par le matricule no #1000038;

QUE le Conseil autorise la dépense et le paiement de la somme prévue pour la quittance et la transaction;

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soient puisés à même le fonds général de la Ville.

ADOPTÉ

2026-02-042

3.1.4.3. Pompier volontaire - Désignation d'un nouveau membre

ATTENDU QUE le directeur du Service de sécurité publique et incendie et des premiers répondants, Kevin Robinson, recommande au Conseil la désignation de la personne suivante à titre de pompier volontaire de la Ville :

- Raymond Markey

Il est

Proposé par Pierre Laplante

Appuyé par Steven Beerwort

Et unanimement résolu par voix exprimées

QUE le Conseil entérine la recommandation du directeur du Service de sécurité publique et incendie et des premiers répondants, et désigne la personne suivante à titre de pompier volontaire de la Ville, le tout, conformément aux conventions et ententes en vigueur:

- Raymond Markey

ADOPTÉ

3.1.5. Divers

3.2. LÉGISLATION – AVIS DE MOTION / RÈGLEMENTS

3.2.1. Règlements - Avis de motion/Présentation

3.2.1.1. Avis de motion - Règlement 2026-03 décrétant une dépense et un emprunt pour la réfection du chemin de Fulford

Le Maire Lee Patterson donne un avis de motion par lequel, lui-même ou un autre membre du Conseil présentera pour adoption, à une séance ultérieure du Conseil, le Règlement 2026-03 - décrétant une dépense de 7 900 000\$ et un emprunt de 4 564 741\$ afin de financer la réfection du chemin de Fulford.

Le greffier a pris les démarches nécessaires pour que ledit projet de règlement soit mis à la disposition du public pour consultation avant le début de la séance. Les élus, l'ayant reçu dans les délais prévus par la loi, consentent à être dispensés de sa lecture.

Le projet de règlement **est déposé et dûment présenté** par M Patterson, qui en mentionne l'objet, la portée, le coût et, le cas échéant, le mode de financement ainsi que les modalités de paiement et de remboursement. L'objet du règlement est d'autoriser une dépense et un emprunt afin de financer le projet de réfection du chemin Fulford. **Le projet de règlement est déposé formellement.**

Conformément à la Loi, ce projet de règlement pourra être modifié à la suite de sa présentation sans qu'il ne soit nécessaire de le présenter à nouveau.

3.2.1.2. Avis de motion - Règlement 596-20 modifiant le règlement de zonage 596

Le conseiller Claude Rajotte donne un avis de motion par lequel, lui-même présentera pour adoption, à cette même séance du Conseil, le premier projet du Règlement 596-20 modifiant le règlement 596 concernant le zonage.

Le greffier a pris les démarches nécessaires pour que ledit projet de règlement soit mis à la disposition du public pour consultation avant le début de la séance. Les élus, l'ayant reçu dans les délais prévus par la loi, consentent à être dispensés de sa lecture.

Le projet de ce règlement est dûment présenté et déposé par M. Rajotte, qui en mentionne son objet et sa portée. L'objet de ce règlement est d'amender certaines dispositions concernant les normes d'implantation et de construction, notamment pour des terrains dans des zones autour du lac Brome, ainsi que de changer les usages permis dans la zone UMV-1-P3 à West-Brome.

Conformément à la Loi, ce projet de règlement pourra être modifié à la suite de sa présentation sans qu'il ne soit nécessaire de le présenter à nouveau.

3.2.2. Règlements - Adoption

2026-02-043

**3.2.2.1. Règlement 596-20 modifiant le règlement de zonage 596
- Adoption du premier projet**

ATTENDU QUE l'avis de motion, la présentation et le dépôt du projet de règlement étaient donnés lors de la séance ordinaire du Conseil du 2 février 2026;

ATTENDU QUE le conseiller Claude Rajotte a mentionné l'objet du règlement, ainsi que sa portée. L'objet de ce règlement est d'amender certaines dispositions concernant les normes d'implantation et construction, notamment pour des terrains dans des zones autour du lac Brome, ainsi que de changer les usages permis dans la zone UMV-1-P3 à West-Brome.

ATTENDU QUE le greffier a pris les démarches nécessaires pour que copies du Règlement 596-20 soient mises à la disposition du public pour consultation avant le début de la séance.

Il est

Proposé par Claude Rajotte

Appuyé par Robert Laflamme

Et unanimement résolu par voix exprimées

QUE le Conseil adopte le premier projet du Règlement 596-20 modifiant le règlement de zonage 596;

QU' une consultation publique aura lieu le 23 février 2026.

ADOPTÉ

4. SERVICE DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT

4.1. Dépôt du rapport du Service de l'urbanisme et de l'environnement

4.2. Dépôt des procès-verbaux des réunions mensuelles du Comité consultatif d'urbanisme et du Comité consultatif d'environnement

Dépôt du procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'environnement. Le Comité consultatif d'urbanisme n'a pas tenu de réunion en janvier.

4.3. DEMANDE(S) DE MODIFICATION EXTÉRIEURE - PIIA

4.4. DEMANDE(S) DE DÉROGATION MINEURE

4.5. DEMANDE(S) DE CHANGEMENT DE ZONAGE

4.6. DEMANDE(S) DE LOTISSEMENT

4.7. DEMANDE(S) À LA C.P.T.A.Q.

4.8. Autres

2026-02-044

4.8.1. Comité consultatif d'urbanisme - Nomination

ATTENDU QUE le siège no 7, représentant un membre de la communauté agricole, est vacant au sein du Comité consultatif d'urbanisme;

ATTENDU QUE l'évaluation des candidatures a été effectuée par le conseiller municipal et président du Comité consultatif d'urbanisme, M. Claude Rajotte;

ATTENDU la recommandation de M. Rajotte de nommer M. Gerhard Schirmacher à titre de membre de la communauté agricole afin de pourvoir le siège no 7 au sein dudit comité;

Il est

Proposé par Claude Rajotte

Appuyé par Lisa Payne

Et unanimement résolu par voix exprimées

QUE le Conseil nomme M. Gerhard Schirmacher à titre de membre de la communauté agricole au sein du Comité consultatif d'urbanisme, afin de pourvoir le siège no 7, pour un mandat de deux (2) ans, renouvelable.

ADOPTÉ

5. SÉCURITÉ PUBLIQUE

5.1. Rapport mensuel du Service de Sécurité publique et Incendie et responsable des Premiers répondants

Dépôt du rapport mensuel du Service de la Sécurité publique et Incendie et responsable des Premiers répondants

6. TRAVAUX PUBLICS ET SERVICES TECHNIQUES

6.1. Rapport mensuel du Service des Travaux publics et Services techniques

Dépôt du rapport du Service des Travaux publics et Services techniques

2026-02-045

6.2. Étude de sécurité du barrage Foster - Mesures correctives

ATTENDU le rapport final de l'évaluation de la sécurité du barrage Foster (X0005651) et la digue de fermeture (X2149126) réalisé par la compagnie FNX-Innov en décembre 2024;

ATTENDU les mesures correctives recommandées par FNX-Innov dans son rapport;

ATTENDU l'Exposé des mesures correctives et le calendrier de mise-en-oeuvre préparés par la Ville;

*Il est
Proposé par Robert Laflamme
Appuyé par Pierre Laplante
Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE le Conseil a pris connaissance du rapport final d'évaluation, ainsi que de l'Exposé des mesures correctives et du calendrier de mise en oeuvre;

QUE le Conseil donne son approbation à l'Exposé des mesures correctives et au calendrier de mise en oeuvre, ainsi qu'à leur transmission au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs.

ADOPTÉ

7. LOISIRS, CULTURE, TOURISME ET VIE COMMUNAUTAIRE

7.1. Rapport mensuel du LSCLB

Dépôt des rapports mensuels du Service des loisirs, du tourisme, de la culture et de la vie communautaire.

7.2. Demande(s) de contribution financière

2026-02-046

7.2.1. Bibliothèque Commémorative Pettes

ATTENDU la demande de contribution financière de la Bibliothèque Commémorative Pettes;

*Il est
Proposé par Patrick Ouvrard
Appuyé par Robert Laflamme
Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE le Conseil accorde une contribution financière de 176 000\$ à la Bibliothèque Commémorative Pettes pour son budget d'opération 2026.

ADOPTÉ

2026-02-047

7.2.2. Théâtre de Lac-Brome

ATTENDU l'importance des activités du Théâtre de Lac-Brome pour la vie culturelle ainsi qu'à l'offre touristique de la Ville;

ATTENDU la situation financière actuelle du Théâtre et sa volonté d'assurer sa viabilité financière à long terme;

ATTENDU la demande de contribution financière du Théâtre;

Il est

Proposé par Lisa Payne

Appuyé par Robert Laflamme

Et unanimement résolu par voix exprimées

QUE le Conseil accorde une aide financière maximum de 95 000\$ au Théâtre de Lac-Brome pour 2026.

ADOPTÉ

2026-02-048

7.2.3. Société historique du comté de Brome (Musée Lac-Brome)

ATTENDU la demande de contribution financière de la Société historique du Comté de Brome (Musée Lac-Brome) au montant de 50 000\$;

Il est

Proposé par Claude Rajotte

Appuyé par Lisa Payne

Et unanimement résolu par voix exprimées

QUE le Conseil autorise la dépense de 50 000\$, à titre de contribution financière aux activités de la Société historique du Comté de Brome (Musée Lac-Brome) pour l'année 2026.

ADOPTÉ

2026-02-049

7.2.4. Autres demandes de contribution financière

Il est

Proposé par Robert Laflamme

Appuyé par Pierre Laplante

Et unanimement résolu par voix exprimées

La conseillère Lisa Payne s'abstient de voter.

QUE le Conseil autorise les dépenses suivantes à titre de contribution financière aux activités des organismes suivants:

- Massey-Vanier High School Scholarship Bursary Fund: 500\$
- Le Fonds d'excellence Massey-Vanier (Davignon) Inc.: 500\$
- Club Sportif de Lac-Brome - Soccer 2026: 5 000\$

- Centre de pédiatrie sociale en communauté Main dans la main: 10 000\$

ADOPTÉ

7.3. Demande(s) d'utilisation du domaine public

8. ÉCONOMIE LOCALE

9. VARIA

10. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

La présente période de questions a fait l'objet d'un enregistrement audio en direct de la séance, disponible à <https://lacbrome.ca/vie-municipale/seances-du-conseil/>

QUESTIONS ORALES LORS DE LA SÉANCE

Les intervenants sont:

JEAN-LOUP BEAULNE-MORIN

(00:00)

4. Il souhaite savoir si quelque chose sera fait pour éviter que les bacs bleus soient utilisés pour les déchets, ce qui contamine les matières recyclables ;

NATHALIE DE GRÂCE

(01:32)

5. Elle aimerait savoir s'il y aura un moratoire sur l'émission des permis en attendant la consultation publique concernant le règlement de zonage ;

(02:45)

6. Elle demande si le règlement est effectif pour le secteur Bondville seulement ou pour l'ensemble du territoire ;

ALICIA SOUTHALL

(03:31)

7. Elle souhaite savoir si le règlement 2026-03 sera soumis à l'approbation des personnes habiles à voter par voie de référendum ;

(05:24)

8. En lien avec le règlement de zonage 596-20, elle demande une clarification sur les éléments qui s'appliquent à l'ensemble du territoire ;

RON GLOWE

(08:01)

9. Il demande si un montant est prévu au budget pour des travaux sur la rue de la Pointe-Fisher ;

YVES SARA

(10:39)

10. Il demande si, dans le cadre du contrat avec la S.P.A. des Cantons, les services s'appliquent uniquement aux chiens ou également aux chats ;

CAROLLE LAVOIE

(13:01)

11. En lien avec le règlement de zonage 596-20, elle souhaite connaître les zones affectées par le changement de zonage.

2026-02-050

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est

Proposé par Lisa Payne

Appuyé par Steven Beerwort

Et unanimement résolu par voix exprimées

QUE la séance soit levée, l'ordre du jour étant épuisé.
Il est 19h53.

ADOPTÉ

Lee Patterson
Maire

Owen Falquero
Greffier